

Titre	Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) des Couronneries - Fonds de concours de la ville de Poitiers pour les travaux d'aménagement des espaces publics centraux	N°ordre	42
Pièce(s) jointe(s)			
N° identifiant	2023-0215	Rapporteur(s)	M. Aloïs GABORIT
Étudiée par	Commission Transition écologique et résilience		
Direction Générale Adjointe Transition écologique Mission Conception paysage			

Le 10 novembre 2017, une convention a été signée entre la ville de Poitiers et l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru), ainsi que la Communauté urbaine de Grand Poitiers, la Préfecture de la Vienne et de nombreux partenaires, notamment les bailleurs sociaux, pour la rénovation urbaine du quartier des Couronneries à Poitiers.

Cette convention pluriannuelle vise à mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain de ce quartier afin d'engager une nouvelle dynamique favorisant la rénovation de l'habitat, la mixité sociale et le développement économique.

L'objectif est de mener un projet de qualité, en élaborant une vision à 15 ou 20 ans du quartier et de sa place dans la ville et son agglomération sur les plans écologiques, éducatif, culturel et économique, tout en contribuant à l'émergence d'une ville durable et solidaire.

Dans ce cadre, la ville de Poitiers et Grand Poitiers se sont engagées dans un vaste programme d'amélioration de la qualité de vie avec, notamment, le réaménagement des espaces publics centraux de ce quartier : rues, parkings et stationnements, pistes cyclables, cheminements mixtes piétons-vélos publics et nouveaux espaces verts...

Pour cela, Grand Poitiers a confié au groupement d'architectes paysagistes Lenack - OLM une mission d'architecte conseil et une mission de maîtrise d'œuvre complète sur les espaces centraux (étude et suivi des travaux) visant à créer ces nouveaux espaces publics favorisant les modes de déplacements doux (piétons, vélos) entre les équipements majeurs du quartier (lycée, écoles, centre commercial, future maison de santé...) et à repenser les espaces publics aux abords des équipements, tant au niveau des usages (pour qu'ils soient plus apaisés) que de l'intégration de la nature en ville.

Le coût global d'aménagement des espaces publics dans le cadre du NPNRU est estimé en août 2023 à 12 302 102 € TTC dont 5 197 700 € à la charge de Grand Poitiers et 7 104 420 € à la charge de la ville de Poitiers.

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble du projet, la Ville de Poitiers propose le versement à Grand Poitiers d'un fonds de concours pour cette opération de 2 265 599 €.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'attribuer un fonds de concours au bénéfice de la Communauté urbaine de Grand Poitiers pour un montant de 2 265 599 € sur la part des travaux relevant de la compétence de Grand Poitiers**
- **de dire que la durée de validité de ce fonds de concours est de cinq ans à compter de sa notification**
- **d'approuver l'échéancier de versement du fonds de concours suivant :**
 - **pour l'année 2023, un acompte de 1 480 972 €**
 - **pour l'année 2024, un acompte de 330 946 €**
 - **pour l'année 2025, un acompte de 203 280 €**
 - **pour l'année 2026, un acompte de 200 000 €**
 - **le solde, d'un montant de 50 401 € sera versé sur présentation d'un justificatif des dépenses réalisées à la réception des travaux**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures visant à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, soit 2 265 599 €, à l'opération 2101 Quartier des Couronneries au budget Principal.**